

## Quand Ouest-France parle du Motu Proprio...

Author : spo

Categories : [Revue de presse](#)

Date : 13 avril 2010



C'est à l'occasion de la célébration de la messe dans la forme traditionnelle du rite romain à [Mouais](#)

dans le diocèse de Nantes que [Ouest-France](#) dans son édition de vendredi dernier (édition de Châteaubriant) a évoqué le rite tridentin. Le journaliste, Benoît Tréhorel résume :

« Un peu de différences sur le fond et beaucoup sur la forme distinguent les deux liturgies,

ordinaire et extraordinaire. À commencer par un large usage de la langue latine pour la seconde. Des servants de messe vêtus de blanc et rouge, un encens plus présent, la genuflexion de rigueur. « L'harmonie et la coopération entre le prêtre et l'assemblée sont moins visibles dans le rite traditionnel, ajuste le père Vallet. Par contre, le sens du sacré y est plus palpable. »

Dans son article, le journaliste avance aussi un argument de bon sens qui est peu mis en avant, me semble-t-il :

« À Mouais, l'église paroissiale va reprendre du service liturgique avec davantage de fréquence. Une aubaine pour ses fervents paroissiens, victimes depuis plusieurs années d'une raréfaction des messes dominicales. Désormais, un office religieux y sera célébré une semaine sur deux. Un office pas tout à fait comme les autres. Ce nouveau rendez-vous émane de la détermination de quelques fidèles, pour la plupart originaires de la région de Châteaubriant. Des fidèles désireux de voir célébrer la messe sous sa forme « extraordinaire », comme c'était le cas jusqu'aux années 1960. »

Il montre aussi que les demandeurs doivent faire preuve à la fois de détermination, de patience et de savoir-vivre :

« Sa tenue n'a pas été réglée à la hâte. Loin de là. « Nous avons formulé une demande il y a deux ans et demi auprès de l'ancien curé, le père Joseph Brégeon, indique Cédric, membre du petit groupe à l'initiative. Il ne nous a pas semblé très favorable à la question, et a donc préféré faire traîner les choses. Le père Vallet lui, nous a reçus fin décembre. Après la rencontre formelle, les discussions ont avancé assez rapidement. »

Enfin l'action du Saint-Père, son engagement personnel (Motu Proprio) n'est pas négligeable non plus dans ce type d'affaire :

« Suite à la demande, le père Hubert Vallet consulte son confrère le père Arnaud de Guibert, son évêque Mgr Jean-Paul Jame, ainsi que quelques acteurs laïcs de la paroisse. « Leur volonté s'appuie sur un texte pontifical, il n'y a par conséquent aucun motif majeur de refus. Mais nous avons jugé bon de répondre à leur sollicitation par des conditions. »

